

Paris, le 8 février 2022

Communiqué de presse

**Soutien aux foires et salons :
Le GNI salue l'annonce par le gouvernement d'une aide supplémentaire**

Le GNI salue l'annonce par le Ministre du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, de la prochaine publication d'un décret organisant une nouvelle mesure de soutien financier pour les foires et salons.

Le dispositif consiste en une subvention pour inciter les PME à participer aux foires et salons de plus de 500 exposants.

L'aide sera égale à 50% des dépenses de location de surface d'exposition, plafonnée à 12.500 euros par bénéficiaire et 1,35 millions d'euros par évènement.

Pour obtenir cette subvention, l'entreprise ne doit pas avoir participé à la précédente édition, l'idée portée par le Ministre en charge du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne étant de « *faire venir des entreprises qui n'ont jamais exposé ou faire revenir celle qui a exposé par le passé mais qui était absente sur la précédente édition* ».

Le dispositif concerne 71 foires et salons identifiés par le gouvernement, dont les prochains EquipHotel et Sirha, qui doivent se tenir en France entre mars 2022 et juin 2023 et qui accueillaient plus de 500 exposants avant la crise.

Les chambres de commerce et d'industrie auront la charge du dispositif. Des plateformes numériques seront ouvertes pour les inscriptions.

« *Même s'il est regrettable que toutes les entreprises ne puissent pas en bénéficier* », Didier Chenet, Président du GNI, « *salue cette nouvelle mesure qui permettra d'aider un secteur particulièrement sinistré en raison de la multitude des annulations, des reports d'évènements ainsi que de l'organisation de manifestation avec de lourdes contraintes sanitaires dont des jauge d'accès. Elle permettra également de concourir à la relance de l'activité des Traiteurs Organisateurs de Réception, des Hôtels et des Restaurants.* »

GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement par arrêté ministériel publié au Journal officiel le 28 décembre 2017.